

Résolution présentée par la délégation de la

République d'Azerbaïdjan

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Le conflit Arméno-Azerbaïdjanais

L'assemblée générale,

Soucieux de la présence Arménienne sur le territoire légitime de l'Azerbaïdjan, de la recrudescence des bombardements Arménien sur la population civile et sur les installations militaires Azerbaïdjanaise,

Se souvenant des atrocités commises par l'Arménie durant la première guerre opposant les deux belligérants, ayant débuté lors de l'indépendance de l'Azerbaïdjan,

Rappelant que l'origine du conflit vient de l'indépendance illégitime du Haut-Karabagh région Azerbaïdjanaise séparatiste et soutenue militairement par l'Arménie,

Persuadé de la légitimité que l'Azerbaïdjan a sur les terres du Haut-Karabagh, contrôlées par l'Azerbaïdjan déjà lors de leur première indépendance en 1918,

Accusant l'Arménie de ne pas respecter le cessez le feu humanitaire négocié à Moscou par la Russie et ayant débuté le 08.10.20 à 12:00, de bombarder les populations civiles Azéris et les installations pétrolières d'Azerbaïdjan, mettant en péril la paix dans le Caucase,

Décide -de l'arrêt immédiat de l'exportation de tout matériel de guerre vers l'Arménie;

-de l'application d'un embargo internationale sur l'Arménie, pour qu'elle cesse immédiatement son influence sur le Haut-Karabagh;

-que si l'Arménie n'arrête pas ses exactions en Azerbaïdjan suite à l'embargo, un blocus lui sera imposé.

Le texte français fait foi